



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

7 décembre 2015, Genève, Suisse



FR

CD/15/18

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
7 décembre 2015

Travaux de la Commission permanente

Rapport intérimaire

Document préparé par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, octobre 2015

Résumé

Le plan de travail de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) est composé de deux parties : les *activités essentielles*, qui découlent du mandat statutaire de la Commission, et les *autres activités*, qui sont généralement menées en application de décisions du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conseil des Délégués) ou de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) mais comprennent aussi des initiatives prises par la Commission elle-même.

En ce qui concerne les activités essentielles, la Commission permanente s'est attachée surtout à « moderniser » la manière dont le Conseil des Délégués et la Conférence internationale mènent leurs travaux.

La Commission a jugé important d'améliorer la « chorégraphie » de la Conférence internationale pour faire de celle-ci un événement plus attrayant tout en lui conservant son rôle capital de forum de premier plan pour le débat humanitaire international. À cet effet, un « Dialogue humanitaire » a été mené en ligne et dans le cadre de cinq réunions organisées dans différentes régions du monde pour traiter des questions préoccupant les Sociétés nationales et les communautés dans lesquelles elles travaillent. Ce processus a fait partie de notre stratégie mondiale de dialogue pré-Conférence. Une Conférence internationale plus ouverte est désormais possible grâce, pour une bonne part, à la campagne de sensibilisation « Des paroles aux actes », qui vise à faire entendre dans les salles de la Conférence la voix des personnes que nous servons. Un autre facteur a contribué à ce que nous parvenions à plus d'ouverture : la décision de faire du Groupe des ambassadeurs un groupe à composition non limitée. Dans le même esprit, une rencontre a été organisée à New York avec les missions permanentes des États qui ne sont pas représentés à Genève. Des travaux sont en cours sur la façon dont le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) pourrait mieux travailler avec les petits États et leurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) pendant la phase de préparation des réunions mondiales.

La Commission permanente a une attribution importante consistant à favoriser la mise en œuvre des décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Elle a travaillé au cours de ces deux dernières années à l'application de la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2013, et elle a soumis au présent Conseil des Délégués, pour adoption, un projet de Vision pour le Mouvement.

D'autres résolutions majeures concernaient les forums du Mouvement, le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement et – non moins important – le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, question qui est traitée séparément par le Conseil des Délégués.

Une autre activité de la Commission permanente consiste à attribuer la médaille Henry-Dunant. Cinq personnes se sont vu honorer par cette distinction en 2013, et quatre en 2015.

S'agissant de « l'harmonie au sein du Mouvement », des représentants de la Commission permanente ont été appelés à se pencher sur des problèmes susceptibles de compromettre le maintien de relations harmonieuses entre les composantes, afin d'apporter des conseils et d'aider à la recherche de solutions.

Dans la mesure du possible, la Commission fait en sorte que ses réunions se tiennent immédiatement avant ou après d'autres manifestations du Mouvement, telles que les conférences régionales. Cela permet à ses membres d'écouter ce qu'ont à dire les Sociétés

nationales et de leur faire part de ses dernières réflexions sur les moyens d'améliorer l'efficacité de nos réunions mondiales.

Sur un plan pratique, le site Web de la Commission a été modernisé, surtout en ce qui concerne son aspect visuel, et le site de la Conférence internationale a été entièrement reconçu de façon à devenir un « guichet unique » pour les réunions statutaires. Le Secrétariat de la Commission reste inchangé.

1. Introduction

La XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue en novembre 2011 à Genève, a élu la XVI^e Commission permanente.

Les membres de la Commission permanente ont depuis été les suivants :

- élus à titre personnel :

Dr Mohammed Al-Hadid (Jordanie)

Dr Massimo Barra (Italie)

M. Steve Carr (États-Unis)

M. Pär Stenbäck (Finlande)

M. Greg Vickery (Australie)

- membres de droit représentant :

- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) :

jusqu'à juillet 2012 : M. Jakob Kellenberger, président

depuis juillet 2012 : M. Peter Maurer, président

jusqu'à août 2014 : M. Philip Spoerri, directeur du droit international et de la coopération au sein du Mouvement

depuis septembre 2014 : M. Balthasar Staehlin, directeur général adjoint

- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) :

M. Tadateru Konoé, président

jusqu'à juin 2014: M. Bekele Geleta, secrétaire général

depuis août 2014: M. Elhadj As Sy, secrétaire général

La Commission s'est constituée comme suit :

président : M. Greg Vickery (Australie)

vice-président : M. Steve Carr (États-Unis).

2. Rôle et tâches de la Commission permanente

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge entre deux Conférences internationales¹. Son rôle et ses tâches découlent de l'article 18 des Statuts du Mouvement².

La Commission permanente a un rôle officiel important dans la préparation du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Seul organe permanent du Mouvement, elle est un lieu de réflexion où sont examinées les questions importantes qui concernent l'ensemble du Mouvement. Elle contribue à régler les différends, à encourager l'harmonie au sein du Mouvement et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale.

¹ Voir les Statuts du Mouvement, article 16 : <http://redcross.web-developer.hu/download/statues/Statutes-FR-A5.pdf>

² *Ibid.*, article 18.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission mène de larges consultations avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales du monde entier.

3. Travail accompli par la Commission permanente depuis le Conseil des Délégués de 2013

La Commission permanente s'est réunie six fois depuis le Conseil des Délégués de 2013.

Ses travaux se basent sur le Plan d'action, qui contient deux éléments : les *activités essentielles*, qui concernent principalement le rôle statutaire de la Commission, et les *autres activités*, qui portent en grande partie sur les mesures prises pour donner suite aux résolutions du Conseil des Délégués ou de la Conférence internationale, mais aussi sur les initiatives de la Commission elle-même. Les travaux de la Commission comprennent également des activités qui, par définition, ne figurent pas dans le Plan d'action : celles qui sont menées pour répondre à des situations imprévues entre deux Conseils des Délégués.

Le Plan d'action biennal s'accompagne d'un budget biennal, dont la responsabilité financière conjointe incombe, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires³.

3.1. Activités essentielles

Préparation des réunions statutaires

À sa première réunion, en 2014, la Commission permanente s'est penchée sur la session du Conseil des Délégués qui s'est tenue en novembre 2013 à Sydney, et notamment sur les éléments nouveaux qui avaient été instaurés, tels que la séance d'ouverture conjointe du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

Dans l'ensemble, la Commission a estimé que le Conseil des Délégués avait été un succès en tant qu'*événement*, et que les idées émises par son Groupe de travail sur les forums du Mouvement devraient être incorporées dans les préparatifs futurs du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale. Il a été noté que le nombre de jeunes prenant la parole au nom de leur Société nationale, ainsi que la qualité de leurs interventions, avaient été impressionnants. Il a été convenu à cet égard que la participation des jeunes devrait être encouragée encore davantage à l'avenir, de préférence en tant que partie intégrante du processus de préparation. Un aspect que la Commission permanente a estimé devoir être amélioré était la visibilité du Conseil des Délégués en termes de couverture médiatique et de sensibilisation du public.

La principale tâche de la Commission permanente au cours des deux années écoulées a été la préparation de la XXXII^e Conférence internationale. Dans ses délibérations sur ce sujet, la Commission s'est largement inspirée du rapport du Groupe de travail sur les forums du Mouvement, qui est une source précieuse de points de vue et d'idées sur des améliorations à apporter.

³ Voir la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2007 : <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/publication/p1108.htm>

Dès le début, la Commission a décidé que le 50^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux justifiait qu'il leur soit fait une large place à la Conférence internationale, et qu'ils inspirent le thème principal de la Conférence.

S'agissant de l'ordre du jour, elle a décidé qu'il devait présenter un intérêt pour tous les membres de la Conférence ainsi que pour un public humanitaire plus vaste.

La Commission a souligné qu'il était important d'améliorer la « chorégraphie » et l'organisation de la Conférence pour en faire un événement plus attrayant tout en conservant son rôle majeur de forum de premier plan pour le débat humanitaire.

Elle a aussi mis l'accent sur son souhait que la Conférence soit plus ouverte, tant pour les médias qu'en termes de visibilité pour le grand public.

L'organisation concrète de la Conférence internationale étant gérée conjointement par le CICR et la Fédération internationale, la Commission en a suivi l'état d'avancement grâce aux rapports que lui faisait régulièrement le Comité conjoint d'organisation à chacune de ses réunions.

Le lancement des préparatifs de la Conférence internationale a commencé par la distribution du *Document de réflexion* daté du 26 novembre 2014 – une description de la réflexion initiale sur les thèmes et l'organisation de la Conférence, notamment le processus de préparation.

Ce document contenait la proposition d'une « Initiative visant à instaurer un dialogue global » qui s'est par la suite concrétisée sous la forme de l'initiative [Des paroles aux actes](#). Grâce à la combinaison d'un certain nombre de manifestations organisées à travers le monde et d'une invitation en ligne à exprimer des points de vue et des priorités émanant de la communauté à propos de problématiques humanitaires, les voix qui se font ainsi entendre enrichiront les débats de la Conférence internationale à travers le « Dialogue humanitaire » et les manifestations parallèles.

Le Dialogue humanitaire est un nouvel élément de la Conférence internationale qui offre un espace permettant un débat ouvert sur des problématiques humanitaires. Il répond à la critique selon laquelle les débats de la Conférence internationale étaient trop rigides, trop prévisibles et trop fondés sur des déclarations écrites, ce qui réduisait les possibilités d'échange réel d'opinions et d'expériences. Les discussions du Dialogue humanitaire ne sont pas censées aboutir à des décisions ou des recommandations de la Conférence, mais générer des idées et des points de vue qui seront mis à la disposition de tous les membres de la Conférence pour leur propre usage ultérieur, et qui contribueront dans une mesure importante à l'élaboration des ordres du jour du Conseil des Délégués de 2017 et de la XXXIII^e Conférence internationale, en 2019.

Après la distribution du *Document de réflexion*, le Groupe des ambassadeurs traditionnellement chargé de donner des conseils sur des questions liées à la Conférence a été invité à se réunir le 26 janvier 2015. Changement important par rapport à la pratique des années précédentes, ce groupe est maintenant « à composition non limitée », c'est-à-dire que des invitations sont envoyées à toutes les missions permanentes de Genève.

Après sa réunion de Houston, la Commission permanente, en coopération avec les missions de l'Observateur permanent respectivement du CICR et de la Fédération internationale, a organisé à New York une rencontre avec les missions permanentes

des pays qui ne sont pas représentés à Genève afin de les tenir au courant des préparatifs de la Conférence internationale.

Une deuxième réunion avec le Groupe des ambassadeurs a eu lieu le 3 juin 2015, et une troisième le 16 septembre 2015. L'une et l'autre ont connu une large participation.

Mise en œuvre des résolutions

Les Statuts du Mouvement chargent la Commission de « *favoriser la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale*⁴ ».

La résolution 2 du Conseil des Délégués de 2009 priait « ... *la Fédération internationale et le CICR de renforcer leurs mécanismes de suivi, notamment leurs structures régionales, pour améliorer les retours d'informations des Sociétés nationales sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par ce Conseil et les prochaines réunions statutaires, et de partager leurs conclusions avec la Commission permanente* ».

Des progrès avaient été accomplis sur cette question au Conseil des Délégués de 2013 et, s'appuyant sur cette base, les évaluations en vue du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale de 2015 ont commencé suffisamment tôt.

Résolution 2 Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Par sa résolution 2, le Conseil des Délégués de 2013 convenait avec la Commission permanente que la Stratégie pour le Mouvement avait été largement mise en œuvre.

Il invitait aussi « la Commission permanente, en consultation avec les Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, à continuer à élaborer, sur la base des considérations définies dans le rapport de la Commission permanente et l'annexe 1 à la présente résolution, *Nouvelles orientations pour le Mouvement*, une nouvelle Stratégie pour le Mouvement qui sera[it] présentée au Conseil des Délégués de 2015 pour adoption ».

La Commission permanente, qui a revu cette question à plusieurs occasions, a affiné sa réflexion et conclu que plutôt qu'une *stratégie*, elle préférerait pour le Mouvement une *vision* concise. Le document relatif à la vision du Mouvement est soumis au Conseil des Délégués de 2015 séparément.

Il convient de noter que la Stratégie pour le Mouvement a eu un impact considérable non seulement en termes d'action à proprement parler, mais aussi parce qu'elle a influencé la façon dont certaines des idées essentielles — telles que la coopération avec le Mouvement, la visibilité et l'image du Mouvement et le renforcement de ses composantes à titre individuel — ont ensuite fait l'objet d'autres processus impliquant le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales.

⁴ Voir les Statuts du Mouvement, article 18, par. 3, al. b), <http://www.standcom.ch/download/general/statutes/Statutes-FR-A5.pdf>.

Résolution 3 Stratégie pour le Mouvement. Les forums du Mouvement

Le Conseil des Délégués de 2013 a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail de la Commission permanente sur les forums du Mouvement, et demandé instamment à la Commission permanente de continuer d'étudier d'autres moyens d'améliorer l'efficacité et l'impact des réunions statutaires. Il a encouragé la Commission permanente à effectuer les modifications en ce sens qui relevaient de son mandat, et s'est félicité de l'organisation d'une séance d'ouverture commune.

Dans la pratique, la Commission permanente a continué d'examiner des aspects de ces questions à chacune de ses réunions. Elle a en outre décidé d'établir un petit groupe consultatif de façon à élargir l'éventail des points de vue disponibles.

M. Steve Carr, qui avait présidé le Groupe de travail sur les forums du Mouvement, a été invité à assumer la présidence du Groupe consultatif, et le Dr Massimo Barra, membre de la Commission permanente, a été convié à y siéger. Il a été décidé d'inviter quelques Sociétés nationales à désigner des membres, en sus des représentants du CICR et de la Fédération internationale. Enfin, le commissaire de la Conférence internationale a été invité à siéger également au sein du groupe.

Le Groupe consultatif est finalement composé des membres suivants :

- Mme Ashanta Osborne – Croix-Rouge du Guyana
- Dr Yaseen Abbas – Croissant-Rouge de l'Irak
- M. Greg Vickery – Observateur, Commission permanente
- M. Ibrahim Osman – Modérateur
- Mme Joëlle Tanguy – Fédération internationale
- Dr Massimo Barra – Commission permanente
- Mr Nicolas Lang – Commissaire de la Conférence internationale
- M. Philip Spoerri – CICR
- M. Steve Carr – Président du Groupe, Commission permanente
- Mme Susan Johnsen – Société canadienne de la Croix-Rouge

Le groupe s'est réuni plusieurs fois. Il a joué un rôle important dans l'élaboration du concept d'organisation de la Conférence internationale, et a eu une influence réelle sur sa forme finale.

Résolution 4 Renforcer la coopération et la coordination au sein du Mouvement

La Commission permanente a maintenu cette question à l'ordre du jour de chacune de ses réunions et a été informée chaque fois de sa progression par le CICR et la Fédération internationale.

Résolution 5 Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

À une réunion de la Commission permanente tenue à Sydney la veille du Conseil des Délégués, la Commission a reçu un rapport du moniteur indépendant. Il y était indiqué que le mandat de celui-ci prendrait fin à la clôture du Conseil des Délégués.

La Commission a décidé qu'elle mènerait elle-même le processus et continuerait à suivre la mise en œuvre du Protocole d'accord.

À sa première réunion après le Conseil des Délégués de 2013, la Commission permanente a réaffirmé sa décision et décidé en outre que M. Pär Stenbäck, l'ex-moniteur indépendant et membre en exercice de la Commission, et le Dr Mohammed Al-Hadid, membre de la Commission, agiraient en son nom pour ce qui concerne cette question.

À sa huitième réunion, en juin 2014, la Commission a reçu de M. Stenbäck un « état des lieux » concernant son rôle en tant que l'un des représentants de la Commission permanente pour le suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord. La Commission a décidé qu'il convenait d'élaborer un mandat et a demandé au CICR et à la Fédération internationale de rédiger un projet à cet effet. Elle a aussi décidé que ce serait au CICR et à la Fédération internationale de vérifier sur le terrain la mise en œuvre du Protocole d'accord et qu'elle présenterait à la Conférence internationale un rapport sur les efforts accomplis.

À sa réunion suivante, la Commission a reçu un compte rendu du Dr Mohammed Al-Hadid, l'un de ses membres, sur sa récente visite de suivi en Israël et en Palestine. Il a été demandé à la Commission d'écrire une lettre au Magen David Adom d'Israël pour l'appuyer dans ses discussions avec le gouvernement israélien.

À sa première réunion en 2015, la Commission a reçu une nouvelle fois des informations du Dr Mohammed Al-Hadid et de M. Pär Stenbäck, et a décidé qu'ils devraient poursuivre leurs efforts, y compris leurs visites dans la région, avec le concours du CICR et de la Fédération internationale.

Lorsque la Commission s'est réunie à nouveau en mai 2015, les informations qu'elle a reçues étaient moins positives, et il a été décidé d'effectuer une démarche de haut niveau auprès du gouvernement d'Israël pour promouvoir la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Cette démarche a finalement revêtu la forme d'une lettre signée conjointement par le CICR et la Fédération internationale.

3.2. Autres activités

Médaille Henry Dunant

Conformément aux critères pour l'attribution de la médaille Henry Dunant, adoptés par la Commission permanente en 1998 et publiés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* en décembre 1998, la Commission a décidé de décerner la médaille à plusieurs personnes pour honorer leurs services exceptionnels et leur grand dévouement au sein du Mouvement.

En réponse à l'invitation faite aux Sociétés nationales de proposer des candidats pour cette distinction, une liste de personnes admirables de toutes les régions du monde a été établie. Cependant, conformément au règlement, il a fallu sélectionner un nombre plus restreint de récipiendaires.

Cinquantième anniversaire de la médaille Henry Dunant en 2015

Pour marquer le 50^e anniversaire de cette distinction, la Commission permanente a notamment accepté la proposition de publier sur son site Web des biographies succinctes de toutes les personnes à qui la médaille a été décernée.

Harmonie au sein du Mouvement

Si l'on excepte les activités liées à la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, qui peuvent être considérées comme relevant de l'harmonie au sein du Mouvement, la Commission n'a eu que peu à faire dans ce domaine. Elle a été approchée de temps à autre par des individus ou des groupes travaillant au sein de Sociétés nationales où existent des tensions internes, mais les cas qui ont été portés à son attention ces deux dernières années étaient déjà traités dans le cadre de processus existants faisant intervenir le CICR et/ou la Fédération internationale, et il n'était pas nécessaire que la Commission intervienne également.

Participation aux réunions externes

La Commission permanente, son président et ses membres ont continué d'assister, quand ils y étaient invités, à des conférences et réunions régionales et sous-régionales, parmi lesquelles :

- la Conférence interaméricaine
- la Conférence européenne
- la Conférence Asie-Pacifique
- la Conférence Moyen-Orient et Afrique du Nord
- la Conférence méditerranéenne

Chacune de ces conférences a été l'occasion pour les membres de la Commission de consulter les dirigeants de Société nationale sur la préparation des réunions statutaires. Les avis de ces dirigeants ont apporté un complément très précieux aux processus de consultation officiels.

Site Web de la Commission permanente

Le [site](#) a été « modernisé » sur le plan visuel et certains éléments ont été ajoutés, mais à part cela sa structure est restée semblable à ce qu'elle était auparavant.

Site Web de la Conférence internationale

Le [site Web de la Conférence internationale](#) a été entièrement reconçu. Il couvre désormais également le Conseil des Délégués et comprend une fonction d'enregistrement – en d'autres termes, c'est un site complet selon le modèle du « guichet unique » qui semble bien fonctionner.

3.3 Questions nouvelles qui apparaissent durant la période

Questions relatives à Chypre

À une réunion de la Commission permanente tenue à la mi-mai 2014, la Commission a décidé de maintenir ses décisions antérieures en matière de participation concernant Chypre.

Pendant la préparation de la Conférence internationale, de nouvelles objections ont été soulevées. Face à ces objections, la Commission a maintenu sa position.

Élections à la Commission permanente

À la XXXII^e Conférence internationale, le Mouvement instaurera le vote électronique pour les élections à la Commission permanente. Il est prévu que cela permette de réduire le temps consacré à la procédure d'élection – une nécessité étant donné la courte durée de la Conférence.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission permanente reste inchangé.

Finances

Le principe initial du financement des travaux de la Commission, établi par le Conseil des Délégués en 1997 à Séville, a été révisé par le Conseil des Délégués de 2007, qui, dans sa résolution 1, prévoit qu'il sera désormais « ... fondé sur un plan d'action et un budget biennaux dont la responsabilité financière conjointe incombera, à raison d'un tiers respectivement, au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales, les contributions des Sociétés nationales demeurant volontaires ».

Annexe

Les Sociétés nationales des pays suivants ont apporté leur généreuse contribution au budget de la Commission permanente depuis 2011. La Commission remercie à nouveau chacune d'entre elles.

Algérie	Estonie	Mongolie
Allemagne	États-Unis d'Amérique	Monténégro
Andorre	Éthiopie	Népal
Angola	Fidji	Norvège
Antigua-et-Barbuda	Finlande	Nouvelle-Zélande
Argentine	France	Pakistan
Australie	Honduras	Palestine
Autriche	Inde	Panama
Azerbaïdjan	Indonésie	Pays-Bas
Bahamas	Irak	Philippines
Bahreïn	Iran	Portugal
Bangladesh	Irlande	Qatar
Belgique	Islande	République de Corée
Belize	Israël	Royaume-Uni
Bulgarie	Italie	Rwanda
Cambodge	Japon	Sri Lanka
Canada	Jordanie	Suède
Chili	Kenya	Suisse
Chine	Lettonie	Tchad
Chypre	Liban	Thaïlande
Colombie	Liechtenstein	Tonga
Costa Rica	Lituanie	Trinité-et-Tobago
Côte d'Ivoire	Luxembourg	Tunisie
Croatie	Madagascar	Turkménistan
Danemark	Malaisie	Turquie
Égypte	Maroc	Vanuatu
El Salvador	Mexique	Viet Nam
Équateur	Micronésie	Zimbabwe
Espagne	Monaco	